

Geens veut le maintien du pénal dans le Palais de Justice

LE RÉSUMÉ

Le pénal devrait rester au Palais de Justice. **C'est en tout cas la volonté du ministre Koen Geens.**

Des réunions ont eu lieu entre les cabinets du ministre de la Justice et du ministre de l'Intérieur, ainsi qu'avec la Régie des Bâtiments.

Reste à trouver un **cabinet d'architecte pour s'occuper du volet concernant la rénovation de la façade.**

Le ministre de la Justice veut avancer sur le dossier de la rénovation du Palais de la Place Poelaert.

NICOLAS KESZEI

Jusqu'à présent, Koen Geens ne s'était jamais prononcé sur le sujet, mais cette fois, c'est officiel: le ministre de la Justice est favorable au maintien de la chaîne correctionnelle au sein du «vieux» Palais de Justice de la Place Poelaert. Des discussions en ce sens ont réguliè-

ment lieu entre les cabinets de la Justice et de l'Intérieur, en présence de la Régie des Bâtiments.

Analyser, réfléchir et recommencer. Le 7 février 2013, le Conseil des ministres approuvait le principe de la sortie de la chaîne correctionnelle du Palais de Justice de la Place Poelaert. Dans la foulée, trois pistes étaient à l'étude pour reloger cette chaîne pénale. Il était question d'occuper l'ancien bâtiment Vivaqua, des bâtiments occupés par l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) et un site situé rue de la Régence. Cette dernière solution, portée à bout de bras par le cabinet d'architectes Jaspers-Eyers, aurait nécessité le déboursement d'un loyer de 7,1 millions d'euros par an; à ajouter aux 20 millions annuels consacrés aux autres bâtiments dédiés à la Justice dans les alentours immédiats de la Place Poelaert. Aujourd'hui, les points de vue ont évolué et il n'est plus question de loger le pénal en dehors du Palais de Justice de Bruxelles.

Pièces à conviction et archives

Récemment, le ministre de la Justice Koen Geens, s'est dit favorable au maintien de la chaîne correctionnelle dans le Palais de Justice, un retour en arrière donc qui ravira les plus ardents défenseurs de l'édifice imaginé par l'architecte Joseph Poelaert. En réalité, le ministre de la Justice n'a jamais fait grand mystère de sa volonté de maintenir le Palais dans ses fonctions judiciaires, mais c'est la première fois qu'il confirme officiellement cette position.

Du côté de la Régie des Bâtiments, propriétaire du Palais, on confirme bel et bien

la tenue de discussions entre le cabinet de la Justice et celui du ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, des discussions qui se tiennent en présence de la Régie des Bâtiments, comme nous l'a confirmé Laurent Vrijdaghs, l'administrateur général de la Régie. Une «task

force» a bien été mise sur pied afin d'analyser le Masterplan occupationnel du Palais Poelaert en y intégrant la chaîne pénale.

Si les discussions vont bon train, il n'est pas encore question de dégager un budget. Le maintien de la chaîne pénale nécessitera une série de travaux et d'investissements, mais il faudra également aborder la question du stockage des pièces à conviction et des archives. Pour l'administrateur général de la Régie des Bâtiments, les conditions actuelles de stockage ne sont pas satisfaisantes. Cette problématique fait partie du cadre général des discussions qui se tiennent actuellement.

Échafaudages

Les différentes parties autour de la table nous également confirmé que les discussions portaient également sur la rénovation de la façade du Palais de Justice. Dans ce cas, l'objectif est de dégager un cabinet d'architectes capable d'évaluer le coût total des travaux avant d'entamer la rénovation façade par façade, avant de pouvoir (enfin) retirer les échafaudages. L'objectif initial de démarquer cette phase de travaux au début de l'année 2018 semble compromis, à défaut

d'avoir désigné un cabinet d'architectes.

En début d'année, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, répondant à une question posée par Ecolo, avait fait savoir que la rénovation du Palais de Justice coûterait plus d'une centaine de millions d'euros. «C'est une très bonne nouvelle pour le Palais de Justice, mais également pour toute la place Poelaert. La moitié des services de Justice délocalisés pourraient revenir dans le Palais ce qui, à la louche, pourrait représenter une économie annuelle de 10 millions d'euros», s'enthousiasme Jean-Pierre Buyle, administrateur de la Fondation Poelaert, une association qui militait pour le maintien de la fonction judiciaire du Palais Poelaert. Affaire à suivre.

Les discussions portent aussi sur la rénovation de la façade du Palais de Justice.